

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE WISSOUS

Essonne



Ville de Wissous

DÉCISION N°24-113**Attribution du marché concernant les travaux pour la construction d'une crèche de 39 berceaux à Wissous****Le Maire de la Ville de Wissous (Essonne),****Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,**Vu** le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1, L.2113-10, R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-6,**Vu** la délibération n°5 en date du 10 juin 2021, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,**Considérant** qu'une mise en concurrence a été effectuée par le lancement d'une consultation passée en procédure adaptée, avec l'insertion du dossier de consultation des entreprises sur la plateforme dématérialisée « achat-national.safetender.com »,**Considérant** la publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans le moniteur (hebdomadaire presse), ainsi que sur marchés online (couplage presse), envoyé le 08 février 2024,**Considérant** qu'un rectificatif a été publié le 04 mars 2024 reportant la date limite de réception des offres au 19 mars 2024 pour les lots,**Considérant** qu'à la date limite de réception des offres fixée au 19 mars 2024, ont été remises :

LOT	Offres reçues
LOT 1 - VRD PAYSAGE	6
LOT 2 - GROS-OEUVRE – MAÇONNERIE - OSSATURE BOIS	11
LOT 3- FACADES PIERRE PLATRE	0
LOT 4 - FACADES ET BARDAGE BOIS	4
LOT 5 -COUVERTURE ZINC ET TRADITIONNELLE	1 qui a été déclaré sans suite pour cause d'intérêt général
LOT 6 - ETANCHEITE	1
LOT 7 - MENUISERIES EXTERIEURES	2
LOT 8 - METALLERIE - SERRURERIE	2 inacceptables au vu de l'écart constaté entre l'offre et l'estimation de l'économiste de ce marché

LOT 9 - MENUISERIES INTERIEURES	4	99_DC-091-219106895-20240807-24_113-CC
LOT 10 - CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS	1 qui a été déclaré sans suite pour cause d'intérêt général,	
LOT 11 - CARRELAGE	5	
LOT 12 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - PEINTURE	8	
LOT N° 13 - AGENCEMENT	1 qui a été déclaré sans suite pour cause d'intérêt général	
LOT 14 - CHAUFFAGE - VENTILATION- PLOMBERIE - SANITAIRES	2 inacceptables au vu de l'écart constaté entre l'offre et l'estimation de l'économiste de ce marché	
LOT 15 - ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	11	
LOT 16 - EQUIPEMENTS DE CUISINE	3	
LOT 17 - APPAREILS ELEVATEURS	2	
LOT 18 - FORAGES GEOTHERMIQUES	1	

Considérant que les lots 3, 5, 8, 10, 13 et 14 devant être impérativement attribué pour que le projet puisse aboutir, une nouvelle mise en concurrence a été faite sur la plateforme dématérialisée « achat-national.safetender.com » envoyé le 04 avril 2024,

Considérant qu'à la date limite de réception des offres le 03 mai 2024, ont été remises :

LOT	Offres reçues
LOT 3- FACADES PIERRE PLATRE	1 qui a été déclaré sans suite pour cause d'intérêt général
LOT 5 -COUVERTURE ZINC ET TRADITIONNELLE	1 qui a été déclaré sans suite pour cause d'intérêt général
LOT 8 - METALLERIE - SERRURERIE	2 inacceptables au vu de l'écart constaté entre l'offre et l'estimation de l'économiste de ce marché
LOT 10 - CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS	6
LOT N° 13 - AGENCEMENT	4
LOT 14 - CHAUFFAGE - VENTILATION- PLOMBERIE - SANITAIRES	2 inacceptables au vu de l'écart constaté entre l'offre et l'estimation de l'économiste de ce marché

Considérant qu'une dernière mise en concurrence a été faite pour les lots 3, 5, 8 et 14 sur la plateforme dématérialisée « achat-national.safetender.com » envoyé le 28 mai 2024,

Considérant qu'à la date limite de réception des offres le 24 juin 2024, ont été remises :

LOT	Offres reçues
LOT 3- FACADES PIERRE PLATRE	1
LOT 5 -COUVERTURE ZINC ET TRADITIONNELLE	5
LOT 8 - METALLERIE - SERRURERIE	4
LOT 14 - CHAUFFAGE - VENTILATION- PLOMBERIE - SANITAIRES	4

Considérant qu'après analyse des candidatures et des offres, le choix de l'attributaire de chaque lot s'est fondé, soit sur la seule offre correspondant aux critères, soit sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et selon leurs pondérations,

Considérant que les critères étaient la valeur technique à hauteur de 60% et le prix des prestations à hauteur de 40%,

Considérant que la société LIFTEAM qui était initialement pressentie comme titulaire des LOTS 6 : ETANCHEITE ET 7 : MENUISERIES EXTERIEURES s'est désistée et ne donnera pas suite à son offre,

Considérant que ces deux lots seront relancés ultérieurement car indispensable à la réalisation du projet,

DECIDE

Article 1 : Les lots du marché de travaux pour la construction d'une crèche de 39 berceaux à Wissous sont attribués comme suit :

LOT	TITULAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 1 - VRD PAYSAGE	TRAVAUX PUBLICS DE L'ESSONNE	299 372,85	359 247,42
LOT 2 - GROS-OEUVRE – MAÇONNERIE - OSSATURE BOIS	EHRMANN_SAS	809 777,99	971 733,59
LOT 3- FACADES PIERRE PLATRE	EHRMANN_SAS	205 303,22	246 363,86
LOT 4 - FACADES ET BARDAGE BOIS	EHRMANN_SAS	67 377,50	80 853,00
LOT 5 -COUVERTURE ZINC ET TRADITIONNELLE	SAS TORO	181 069,00	217 282,80
LOT 8 - METALLERIE - SERRURERIE	ANM	52 466,36	62 959,63
LOT 9 - MENUISERIES INTERIEURES	RIDORET MENUISERIE	84 635,00	101 562,00
LOT 10 - CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS	SANICOTHERM	160 922,14	193 106,57
LOT 11 - CARRELAGE	DESIGN CONSTRUCTION RENOVATION	42 000,00	50 400,00
LOT 12 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - PEINTURE	LAUMAX SARL	91 399,00	109 678,80
LOT N° 13 - AGENCEMENT	MOBIDECOR_AGENCEMENT	86 761,99	104 114,39
LOT 14 - CHAUFFAGE - VENTILATION- PLOMBERIE - SANITAIRES	CLIM EKO	524 308,68	629 170,42
LOT 15 - ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	FIBRELEC	134 859,65	161 831,58
LOT 16 - EQUIPEMENTS DE CUISINE	I.D.F.C	28 185,00	33 822,00
LOT 17 - APPAREILS ELEVATEURS	CFA DIVISION DE NSA	28 500,00	34 200,00
LOT 18 - FORAGES GEOTHERMIQUES	GEOTEC ENERGIE	97 150,00	116 580,00

Article 2 : La dépense est inscrite au budget communal. Le règlement s'effectuera par mandat administratif après les prestations, à réception de la facture sous 30 jours.

Article 3 : La décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Palaiseau,
- Le service de gestion comptable de PALAISEAU,
- Aux titulaires.

Article 4 : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester la présente décision, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification ou de publication :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Wissous ;
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, situé 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES.
- soit par recours de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

L'absence de réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de la décision.

Fait à Wissous, le 07 août 2024



J. Gallant
Le Maire,
JONAN GALLANT